

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À la seconde phrase de l'alinéa 11, insérer après le mot :

« est »,

les mots :

« motivée et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait intéressant que la décision de l'Agence de la biomédecine, en plus de l'avis de son conseil d'orientation, soit motivée et ce afin de montrer la pertinence d'une recherche sur embryon. Rappelons qu'un embryon est la forme la plus jeune de l'être humain.